

COMITE GENERAL

RESTRICTED
Com. Gén./SR.46
26 octobre 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLIS

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA QUARANTE SIXIEME SEANCE

tenue à New-York le mercredi 26 octobre 1949
à 16 heures 15.

Présents : M. de la Tour du Pin (France) - Président
M. Savut (Turquie)
M. Rockwell (Etats-Unis)
M. de Azcarate - Secrétaire principal

Le PRÉSIDENT invite le Secrétaire principal à soumettre son rapport concernant les travaux effectués à Jérusalem, au cours de l'ajournement de la Commission, sur les questions relevant de la compétence du Comité général.

Familles dispersées.

Le SECRÉTAIRE PRINCIPAL rappelle que les entretiens de Lausanne se sont terminés par une impasse, en raison de l'impossibilité de savoir si les Gouvernements arabes avaient ou non donné les instructions nécessaires et nommé à la Commission mixte d'armistice des représentants chargés de s'occuper de la question. Tel est le premier point qu'il s'est efforcé d'élucider, lors de son arrivée de Jérusalem, en procédant à des entretiens avec les autorités israéliennes et arabes et en se rendant à Tel-Aviv et à Amman. Avant de quitter Jérusalem, il s'est assuré que l'Égypte, le Liban et le Royaume hachémite de Jordanie avaient bien nommé des représentants chargés d'assister aux séances de la Commission mixte d'armistice et de fixer une méthode de travail en collaboration avec les représentants d'Israël. En revanche, il ne disposait d'aucun renseignement au sujet des mesures prises par le Gouvernement syrien. Il y a lieu d'espérer que les méthodes ainsi établies par trois des États arabes aboutiront à des résultats concrets, et le Secrétariat espère

recevoir bientôt des renseignements en ce qui concerne la mise en pratique de ces modalités. Israël a dressé des listes qui comprennent 2.000 à 3.000 noms et pourront bientôt être transmises aux représentants arabes.

En réponse à une question de M. Rockwell, le Secrétaire principal affirme qu'aucun réfugié n'a encore été rapatrié selon ces modalités, bien qu'un certain nombre d'entre eux soient retournés en Israël par d'autres moyens.

Le PRESIDENT insiste à nouveau sur l'importance que sa délégation attache à la question; il propose d'inviter MM. Barnes et Quimper, qui sont actuellement à Jérusalem pour s'occuper de ce problème et maintenir la liaison avec le général Riley, à en rendre prochainement compte à la Commission, et aussi d'inviter le représentant syrien qui se trouve à New-York auprès de la Commission à s'adresser à son Gouvernement pour savoir le genre de mesures que la Syrie prenait à cet égard.

Le Comité adopte les propositions du Président.

Orangeries.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL regrette d'avoir à annoncer un échec en ce qui concerne la préservation des orangeries. Les autorités israéliennes compétentes avec lesquelles il a étudié la question à Tel-Aviv ont considéré qu'il était impossible de créer un groupe mixte de travail; d'ailleurs, tout en autorisant un expert à inspecter les orangeries, ces autorités ne lui auraient pas donné accès aux registres de l'administrateur-séquestre. L'attitude des autorités israéliennes en la matière est demeurée inébranlable. Le Secrétaire principal fait observer qu'il ne s'agit pas ici de négligence, mais que cette attitude est le fruit d'une politique bien arrêtée, dictée par les exigences de l'économie nationale dirigée.

En réponse à une question du PRESIDENT, qui demande si la Mission économique peut se charger d'examiner la question, le Secrétaire principal déclare que des renseignements complets et détaillés ont été fournis à la Mission au sujet des mesures prises par la Commission sur toutes les questions pendantes.

M. ROCKWELL est d'accord avec le Président pour que le Comité informe les délégations arabes de l'attitude d'Israël, et il confirme que tous les renseignements nécessaires ont été fournis à la mission économique; le Comité devrait aussi rendre officiellement compte de ses efforts à la Commission afin que cette dernière puisse, à son tour, rendre compte au Secrétaire général des mesures qui ont été prises.

Accord frontalier pour la culture des terres divisées par les lignes d'armistice.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL fait savoir qu'il a discuté cette question, tant avec les autorités d'Israël qu'avec le général Riley. Ce problème est complexe, car dans certains cas, un village se trouve à l'intérieur des lignes arabes, tandis que ses terres sont dans les lignes israéliennes; dans d'autres cas, la situation est inverse. Le Gouvernement d'Israël s'est déclaré disposé à réviser la frontière, de manière à regrouper les villages et les terres, à condition toutefois que cette révision s'effectue en toute réciprocité, c'est à dire que certains villages soient incorporés au territoire israélien et d'autres au territoire arabe. Le Gouvernement jordanien, cependant, a refusé d'accepter cette solution. Au sujet d'un accord permettant aux habitants des villages de traverser les lignes pour cultiver leurs terres, les autorités israéliennes ont fait observer que ceci entraînerait certaines complications; dans certains cas, il serait difficile d'établir la propriété des terres et dans d'autres, les terres se trouvent déjà cultivées par des immigrants qu'il est maintenant impossible d'évacuer. Il est apparu que la meilleure solution était de soumettre la question au Comité spécial, créé par la Convention d'armistice, qui ne s'était pas réuni depuis plusieurs mois; le Secrétaire principal pense que le Comité a déjà dû se réunir pour étudier cette question, mais il n'a aucun renseignement précis à ce sujet. Le principal obstacle, à l'heure actuelle, est dû au fait qu'Israël a accepté de soumettre la question au Comité spécial, à la condition que le Comité examine en même temps certaines questions qui intéressent Israël, par exemple celle de la route de Latroun et de l'accès au Mont Scopus. Quoiqu'il en soit, les deux parties ont promis de tenir la Commission au courant.

Le PRESIDENT craint que cette méthode ne se révèle inefficace, car le Comité spécial échappe entièrement à l'autorité de la Commission. Tout ce que le Comité général peut faire actuellement est à son avis de demander aux délégations arabes et israélienne qui se trouvent à New-York de lui adresser un rapport sur la marche des négociations. Il suggère l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance qu'aura le Comité avec les délégations arabes.

La proposition du Président est adoptée.

Comptes arabes bloqués.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL attire l'attention du Comité sur le télégramme qui a été envoyé par M. Servoise et dont copie a été distribuée. Il a été constaté que, contrairement à la formule précédemment envisagée, les banques ne pourraient consentir d'avances aux titulaires de comptes bloqués; en conséquence, le plan actuel consisté à persuader les Gouvernements arabes d'accorder des avances qui seront garanties par le Gouvernement d'Israël sur les avoirs bloqués dans les banques israéliennes. Cette idée n'a pas encore été soumise à l'expert arabe du Comité mixte, et il semble douteux que ce dernier l'accueille favorablement; de toute manière, M. Servoise a été chargé de se rendre aussitôt que possible au Caire pour discuter la question.

En réponse à une question de M. Rockwell, le SECRETAIRE PRINCIPAL déclare que selon l'estimation actuelle, faite par le Directeur du Ministère des finances d'Israël, le montant total des espèces bloquées en Israël s'élève à environ 4 millions de livres palestiniennes, chiffre très supérieur à celui qu'avait donné à l'origine l'expert israélien du Comité mixte. Sur cette somme, 250.000 livres environ se trouvent réparties sur une dizaine de milliers de petits comptes créditeurs chacun de moins de 100 livres. Il y a lieu d'espérer qu'on pourra persuader le Gouvernement israélien de libérer inconditionnellement ces petits comptes, et de débloquer la plus grande partie possible du reliquat, en le faisant entrer en compensation avec certains stocks de marchandises qui se trouvent actuellement dans les Etats arabes.

En réponse à une question du Président concernant les méthodes de travail qu'applique actuellement le Comité mixte, le SECRETAIRE PRINCIPAL précise que pendant son absence, M. Servoise a été chargé de poursuivre les travaux préparatoires nécessaires, en collaboration avec les experts financiers à Tel-Aviv et au Caire, afin d'établir une formule pratique. Le Comité mixte proprement dit ne se réunit pas à l'heure actuelle; mais M. Servoise poursuit ses entretiens avec les deux experts, et devra sans doute ultérieurement se rendre à New-York. Les séances du Comité reprendront à ce moment-là.

Le PRESIDENT estime bon que M. Servoise continue ses travaux préparatoires; en attendant le Comité général devrait mettre les délégations arabes et israélienne au courant de ce qui se fait en la matière, et les inviter à insister auprès de leurs Gouvernements respectifs pour que ces derniers continuent à apporter leur concours actif,

Travaux futurs du Comité général.

Le Comité décide que sa prochaine séance se tiendra avec les délégations arabes le vendredi 4 novembre à 16 heures.

La séance est levée à 17 heures 30.
